Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

# Tapages nocturnes

---
Par nana27

bonjour

J'ai reçu une contravention pour tapages nocturnes que j'ai payée. l'administration m'a envoyé un courrier pour m'informer qu'en cas de récidive, il me suspendrait un point sur mon permis de conduire. Est-ce légal ?
merci d'avance